



# Quorum : 300

---

Membres du Comité : 598

Membres présents : 53

Présences lors des dernières réunions :

29 mai 2024 : 150

27 mars 2024 : 49

20 mars 2024 : 202

30 novembre 2023 : 51

23 novembre 2023 : 192

# Présentation des modalités de tenue de la séance

---

## Règlement intérieur

- Les votes s'effectuent à main levée
- Tout délégué voulant la parole doit la demander au Président

*Pour les besoins du compte rendu enregistré, il est demandé aux personnes prenant la parole de préciser leur nom, prénom et leur commune*



# Observations sur le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024

## Désignation d'un secrétaire de séance

# Agenda

---

**26-27-28 juin 2024 - Micropolis Besançon : Congrès de la FNCCR** - Signature CCRT avec ADEME

**Mercredi 3 juillet 2024 à 18h00 : Bureau syndical**

**Mercredi 18 septembre 2024 à 17 h00 : Commission MDE-EnR**

**Mercredi 25 septembre 2024 à 18h00 : Bureau Syndical**

**Jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024 – Micropolis Besançon : Carrefour des collectivités locales**

**Mercredi 16 octobre 2024 à 17h00 : Commission Paritaire de l'énergie**

**Mardi 26 novembre 2024 à 18h30 – Espace 70 : Comité syndical**

# BUDGET PRINCIPAL 2024 Décision modificative

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
23151	Travaux sur réseaux d'électricité	125 000,00 €
45812	Travaux sur réseaux éclairage public	-12 000,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>113 000,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
13111	Dotation FACé	113 000,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>113 000,00 €</b>

Travaux de renforcement et de sécurisation

Demandes inférieures aux prévisions

Dotation supérieure aux prévisions

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

# BUDGET annexe de Scey Décision modificative

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 603,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 603,00 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
7588	Autre produit de gestion courante	1 603,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 603,00 €</b>

Erreur d'imputation sur pénalités appliquées à l'exploitant pour non atteinte des objectifs de mixité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

# BUDGET annexe de Gy Décision modificative

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 532,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 532,00 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
7588	Autre produit de gestion courante	1 532,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 532,00 €</b>

Erreur d'imputation sur pénalités appliquées à l'exploitant pour non atteinte des objectifs de mixité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?



# BUDGET annexe de Marnay Décision modificative

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 962,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 962,00 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
N° de compte	Intitulé	décision modificative
7588	Autre produit de gestion courante	2 962,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 962,00 €</b>

Erreur d'imputation sur pénalités appliquées à l'exploitant pour non atteinte des objectifs de mixité

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

# SEML Côte-d'Or Énergies : Création d'une SAS mobilité

---

Le Schéma Régional de déploiement de stations d'avitaillement GNV\* par la région Bourgogne-Franche-Comté préconise la mise en œuvre **d'une station d'avitaillement multi-énergies GNV/bio-GNV, électrique et hydrogène sur Vesoul.**

Pour développer cette station (et d'autres en région), les Syndicats et les SEML de Bourgogne-Franche-Comté s'appuient sur la SEM Gaz Electricité de Grenoble (GEG) qui témoigne d'une expertise forte en la matière.

À la différence d'une activité de production ENR, la démarche commerciale est primordiale pour le bon développement des stations. Il est donc **nécessaire de créer la Société dès à présent** afin de pouvoir **recueillir les intentions des transporteurs**, notamment.

\*GNV : **G**az **N**aturel pour **V**éhicules

# SEML Côte-d'Or Énergies : Création d'une SAS mobilité

---

La Société a pour objet :

- **la conception**
- **la construction**
- **le financement**
- **l'exploitation et la maintenance**

de stations de distribution de gaz naturel véhicule (GNV), de gaz renouvelable véhicule (bio GNV), d'hydrogène et d'installations de recharge pour véhicules électriques et la fourniture de gaz naturel véhicules, de gaz renouvelable véhicules, d'hydrogène et d'électricité.

A ce stade, le plan d'affaires prévoit la **réalisation de 4 stations de 2026 à 2028.**

# SEML Côte-d'Or Énergies : Création d'une SAS mobilité

---

Cette SAS intitulée « **BFC Mobilités** », au **capital de 1000 €** aurait pour actionnaires

GEG (actionnaire majoritaire)

la SEML Côte d'Or Energie

la SEML Saône et Loire

(sous réserve des délibérations des actionnaires de ces dernières)

Lorsque la décision de réaliser les stations sera prise, des besoins en fonds propres (CCA\*) estimés à 3,6 M€ seront nécessaires.

\*CCA : **C**ompte **C**ourant d'**A**ssociés

# SEML Côte d'Or Energies : Création d'une SAS mobilité

---

Il est proposé au Comité Syndical

- d'autoriser l'administrateur représentant le SIED 70 à donner un accord au Conseil d'Administration de la SEML Côte-d'Or Énergies pour la création/entrée au capital de la SEML Côte-d'Or Énergies dans la Société « BFC Mobilités » (SAS)
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de cette démarche.

**Qui est contre ?**

**Qui s'abstient ?**

## Participation à une SAS EnR en partenariat avec SEDIA

---

Bon nombre de communes adhérentes et d'EPCI se sont déjà engagés dans une réflexion visant à développer la production d'énergie d'origine renouvelable, considérant qu'elle présente un intérêt tant écologique que financier et économique pour leur territoire.

Les objectifs de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE) déclinés au niveau du SRADDET couplés avec une augmentation prévisible du prix et de la demande de l'électricité vont sensiblement accroître le développement des projets. Le nombre de projets de taille intermédiaire va aller en grandissant, par la volonté des collectivités et les dernières obligations réglementaires (équipement de parkings en ombrières solaires notamment).

## Participation à une SAS EnR en partenariat avec SEDIA

---

Afin de répondre à ces besoins grandissants, le SIED 70 s'est engagé dans la production d'électricité d'origine renouvelable **en revente totale** au travers de 2 structures :

- la SEM « Côte-d'Or Énergies » pour des projets éoliens ou des centrales photovoltaïques au sol (surfaces de plus de 4 hectares environ) ou en toitures de grande envergure (puissance supérieure à 500 kWc) ;
- la régie des Enr au travers de son budget « production d'électricité d'origine renouvelable » pour des centrales photovoltaïques en toiture de puissance inférieure à 500 kWc.

Pour les projets **en autoconsommation** (notamment patrimoniale ou collective), le SIED 70 n'est pas, **actuellement**, en mesure de répondre techniquement ou encore, ne sera pas en capacité de faire face, tant le volume généré pourrait être important.

## Participation à une SAS EnR en partenariat avec SEDIA

---

Cette société permettra de proposer du tiers investissement, dans un 1er temps en photovoltaïques en toiture ou ombrières, en vente totale ou en autoconsommation, aux propriétaires et exploitants sur des bâtiments industriels, tertiaires ou commerciaux et parkings de notre territoire (notamment ceux des collectivités) pour des **puissances inférieures à 500 kWc**.

Concrètement cette société :

- loue les surfaces des propriétaires (toits, parkings ou surface au sol) ;
- étudie, finance, exploite et maintient les actifs PV ;
- commercialise l'électricité selon les besoins : vente sur le réseau à EDF OA et/ou vente à l'exploitant (autoconsommation).



# Participation à une SAS EnR en partenariat avec SEDIA

---

Le capital de la société (1 500 000 €) correspondant à **1 500 actions de 1 000 €** sera constitué comme suit :

32,4 % : Crédit Agricole Franche-Comté

32,4 % : SEDIA

25 % : Banque des territoires

3,4 % : SYDED (Territoire d'énergie du Doubs)

3,4 % : SIDEC (Syndicat d'énergie du Jura)

3,4 % : SIED 70 (Territoire d'énergie de la Haute-Saône)

Le total des fonds propres estimés (capital social et CCA) est de 2 000 000 €

Ainsi, la participation financière du SIED 70 sera de 51 000 € en capital auxquels s'ajoutera 17 000 € d'apport en Compte Courant d'Associés.

# Participation à une SAS EnR en partenariat avec SEDIA

---

Il est proposé au Comité Syndical

- de valider la participation du SIED 70 à cette société ;
- d'autoriser la participation financière du SIED 70 au montant de 51 000 € en capital et de 17 000 € en Compte Courant d'Associés;
- de désigner Monsieur Pascal GAVAZZI, 1er vice-président du SIED 70, comme représentant dans cette société ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de cette démarche.

**Qui est contre ?**

**Qui s'abstient ?**

## Création d'un poste de « chargé d'exploitation »

---

Le service maintenance éclairage public fournit à ses adhérents diverses prestations.

Les interventions initiales que sont le relevé des luminaires, leur géoréférencement, ainsi que leur enregistrement sur le système de cartographie et l'interface internet des communes et des entreprises, notamment, sont réalisées en interne par le SIED 70, actuellement **par le chargé d'exploitation éclairage public et un agent contractuel (anciennement apprenti), recruté à titre temporaire, par contrat arrivant à échéance le 7 septembre 2024**, suite à la délibération n°6 du 12 juillet 2023 du Comité Syndical.

L'activité maintenance, créée il y a près de 2 ans, connaît une croissance constante (**56 communes adhérentes, 5 487 points lumineux au dernier recensement**).

## Création d'un poste de « chargé d'exploitation »

---

A partir de septembre 2024, le chargé d'exploitation maintenance éclairage public ne pourra pas assurer, seul, ces relevés et les tâches de suivi des entreprises.

Par ailleurs, le SIED 70 a développé un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques dont il convient de mener à bien l'entretien et le développement éventuel.

**Il est donc proposé de créer, à compter du 1er septembre 2024, un poste de chargé d'exploitation** pour faire face à ces activités, poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et d'autoriser, le cas échéant, le recrutement d'un contractuel à compter du 1er septembre 2024.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

# Suppressions de poste

---

Il est proposé la suppression des postes suivants au 01/07/2024 :

- **1 poste** d'ingénieur territorial, ingénieur principal, attaché, attaché principal territorial responsable de services à temps complet (vacant depuis la création du poste équivalent au grade d'ingénieur hors classe en 2019) ;
- **2 postes** de techniciens territoriaux conseillers en énergie partagés à temps complet (vacants depuis la création de 2 postes d'économe de flux en 2023) ;
- **1 poste** d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (12 heures hebdomadaires) (vacant depuis le départ de l'agent qui occupait le poste vers une autre collectivité en 2013).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

# Questions diverses

---

## Appel à projets dissimulation de réseaux 2025 :

- Les demandes d'études sont à adresser au Syndicat avant le **1er septembre 2024**.
- Les projets seront à déposer avant le **1er janvier 2025** sur la base des estimations réalisées au préalable par les techniciens du Syndicat pour chaque secteur concerné.

Les communes doivent donc se rapprocher de leur technicien de secteur afin de pouvoir obtenir l'évaluation de leur projet et de pouvoir délibérer dans les délais impartis.

# Rapport d'activité 2023

---

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre **un rapport retraçant l'activité de l'établissement** (...).

Ce rapport fait l'objet **d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique** au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus (...).

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal **de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.** »

## Les concessions d'électricité



# Rapport d'activité 2023

## ENEDIS

126 446 points de livraison – 12 postes sources  
– 3 176 km HTA

3 395 postes HTA-BT – 3 384 km BT – 3 047  
installations de production

1 163 GWh acheminés

## SICAE-EST

17 102 points de livraison – 4 postes sources –  
861 km HTA

653 postes HTA-BT – 534 km BT – 475  
installation de production

147 GWh acheminés



## Secteur Enedis :

Installations de production : **+17%**

Qtité électricité acheminée : **-5,7%**

## Secteur SICAE Est :

Installations de production : **+19 %**

Quantité électricité acheminée : **- 4,08 %**

# Les concessions d'électricité

Exemple de poste source :



Exemples de postes HTA-BT :



## Les concessions d'électricité

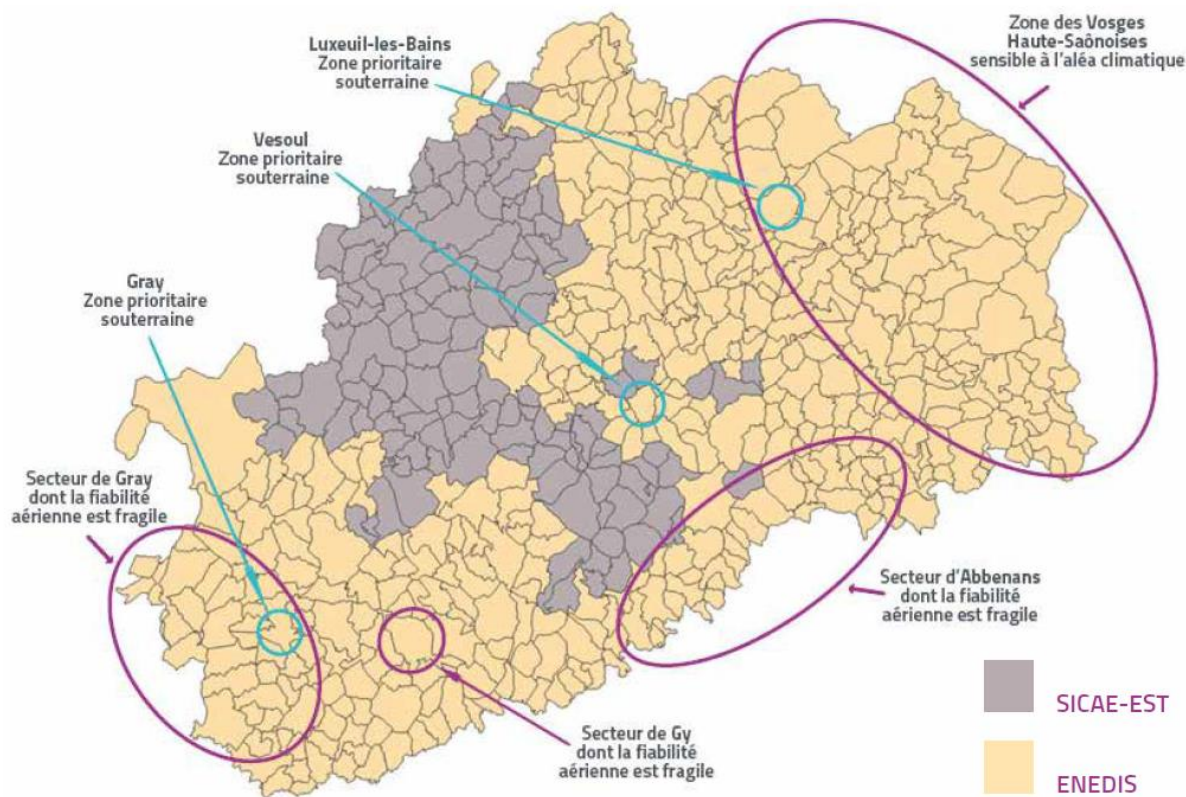
---

Les investissements réalisés en 2023 par ENEDIS dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement s'élèvent à **991 k€** (1 581 k€ en 2022). Le cumul des investissements réalisés est de **6 041 k€ sur les 5 700 k€ de la période 2020- 2023.**

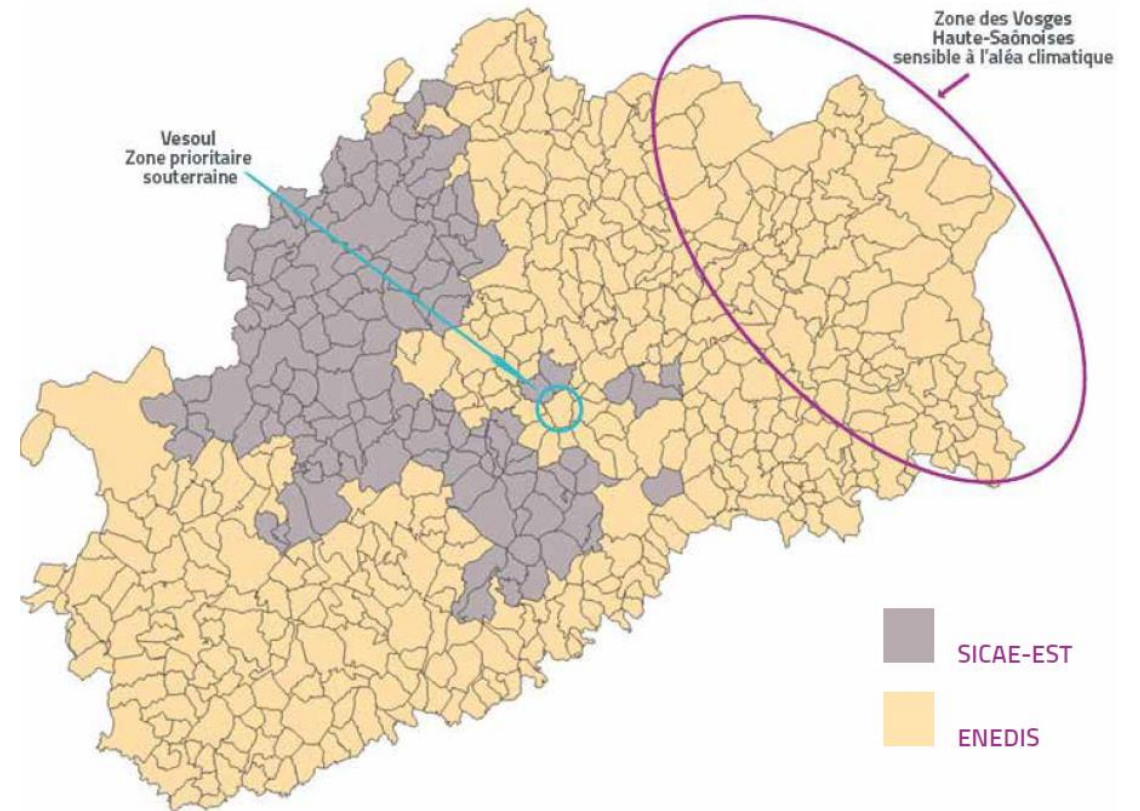
Pour la SICAE-EST, ce montant d'investissements programmés est de **830 k€ (512 k€ hors compteurs communicants)** sur 2023 .

Ces investissements sont couplés à des indicateurs précis, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, pour permettre d'évaluer la pertinence des plans pluriannuels d'investissements et de les ajuster si besoin fin 2023.

# Les concessions d'électricité

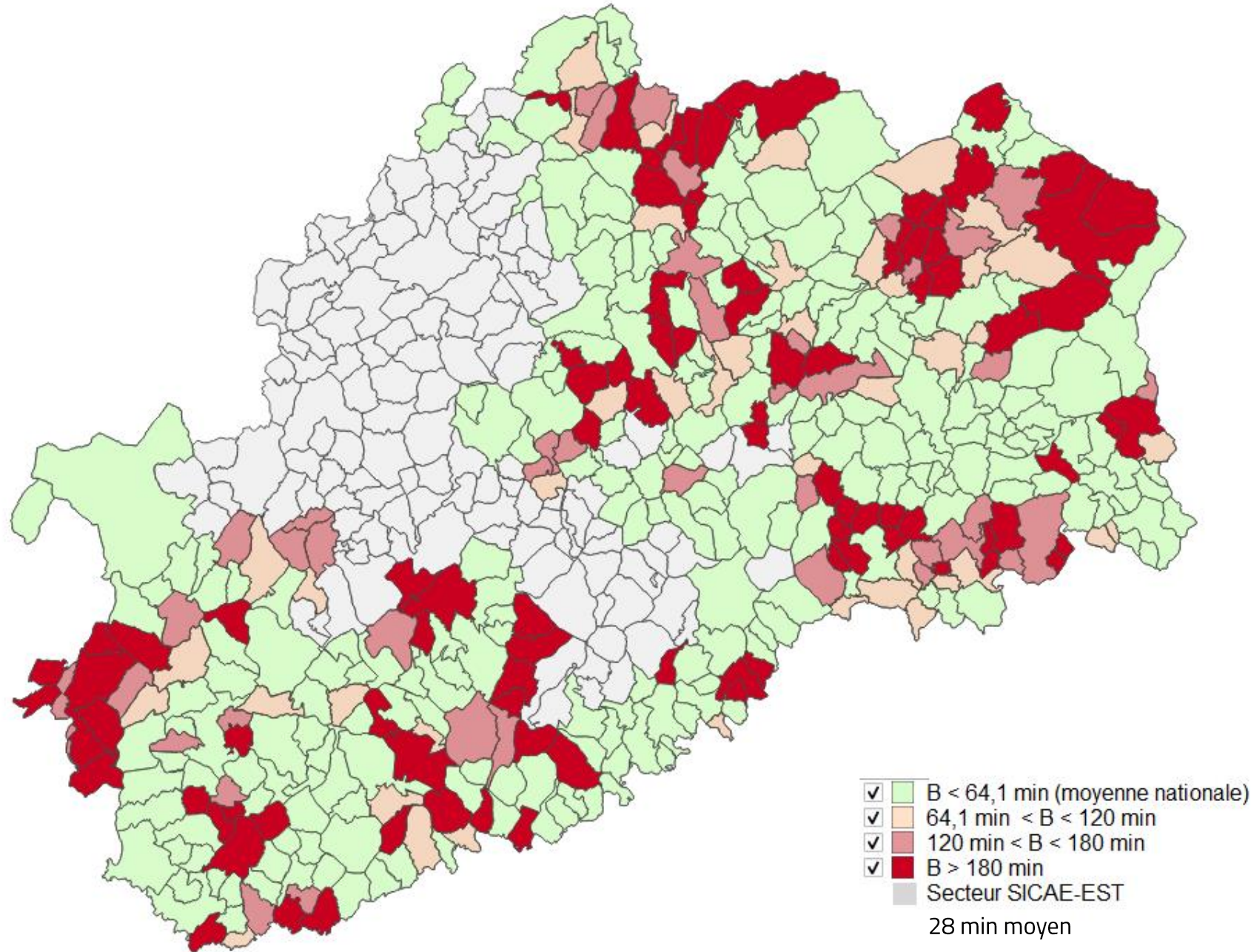


Zones prioritaires HTA 20 kV

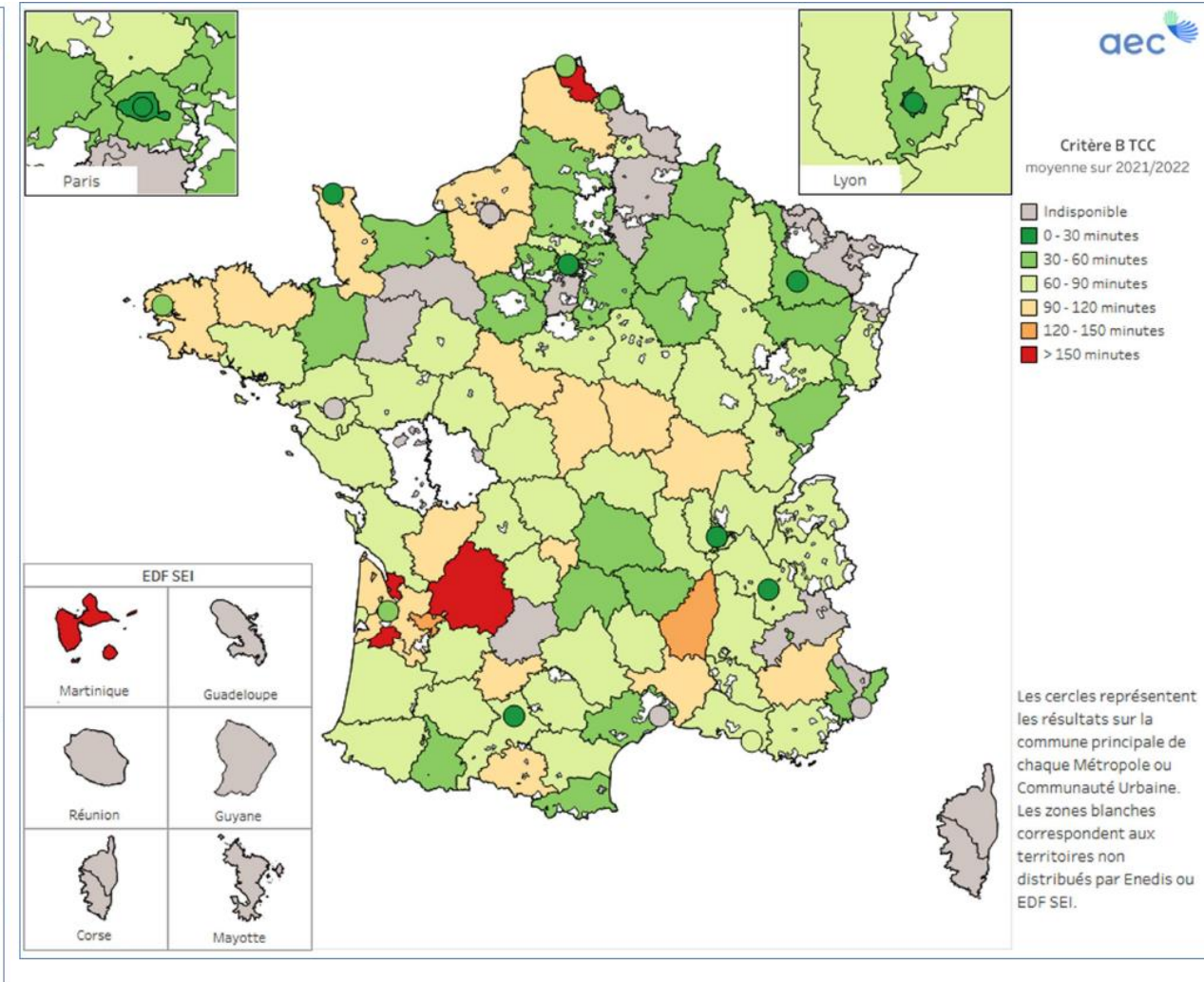
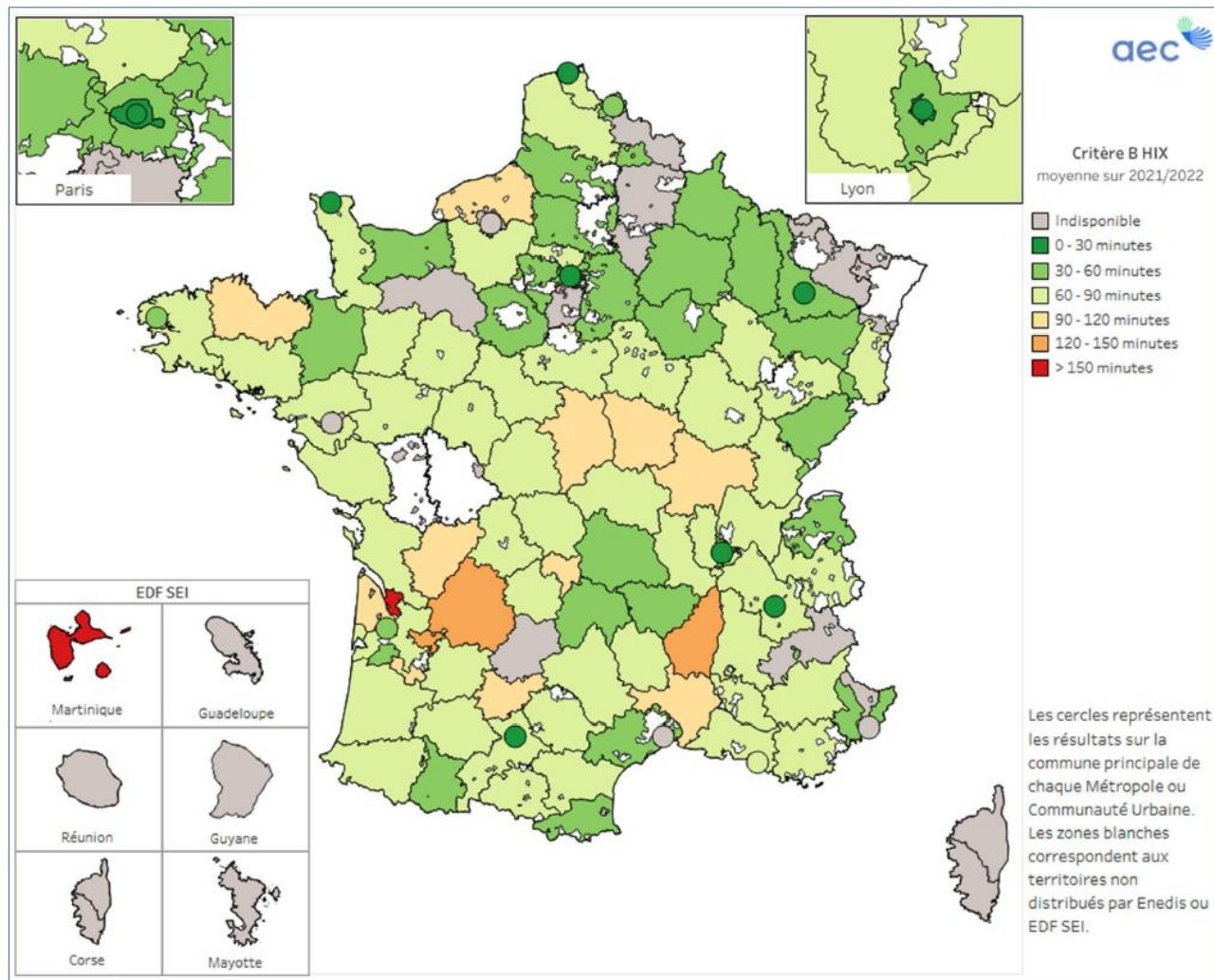


Zones prioritaires basse tension

## Répartition du critère B par commune



# Répartition du critère B par département (source AEC)



## Les travaux sur les réseaux-secs

## Les travaux sur les réseaux secs

---

### Chiffres clés 2023 pour le réseau d'électricité :

- **161** dossiers de travaux engagés (217 en 2022)
- **6 665 k€ TTC** engagés
- **9 km** de lignes aériennes Basse tension déposées dont **2,3 km** de fils nus



### Renforcement et sécurisation :

- En 2023, **15** dossiers de renforcement et **11** dossiers de sécurisation ont été engagés, représentant un montant total de travaux de **1 555 k€ HT**.
- Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont **intégralement** pris en charge par le SIED 70.



*Livraison d'un nouveau poste de transformation*

## Les travaux sur les réseaux secs

---

### Extension :

- En 2023, **114** dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande pour un montant total de travaux de **2 910 k€ HT**.
- Ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités (127 affaires en 2022 pour un montant de 3 562 k€ HT).

# Les travaux sur les réseaux secs

---

## Enfouissement :

- 21 dossiers d'enfouissement ont été engagés en 2023 pour un montant de 2 200 k€. Pour mémoire, 41 dossiers pour 4 100 k€ en 2022, 44 dossiers pour 3 950 k€ en 2021 (27 dossiers pour 1 790 k€ en 2020).
- Compte tenu du nombre important de demandes d'enfouissement, les modalités de financement de ce type d'opérations font désormais l'objet d'une programmation annuelle passant par un appel à projets.

## Les travaux sur les réseaux secs

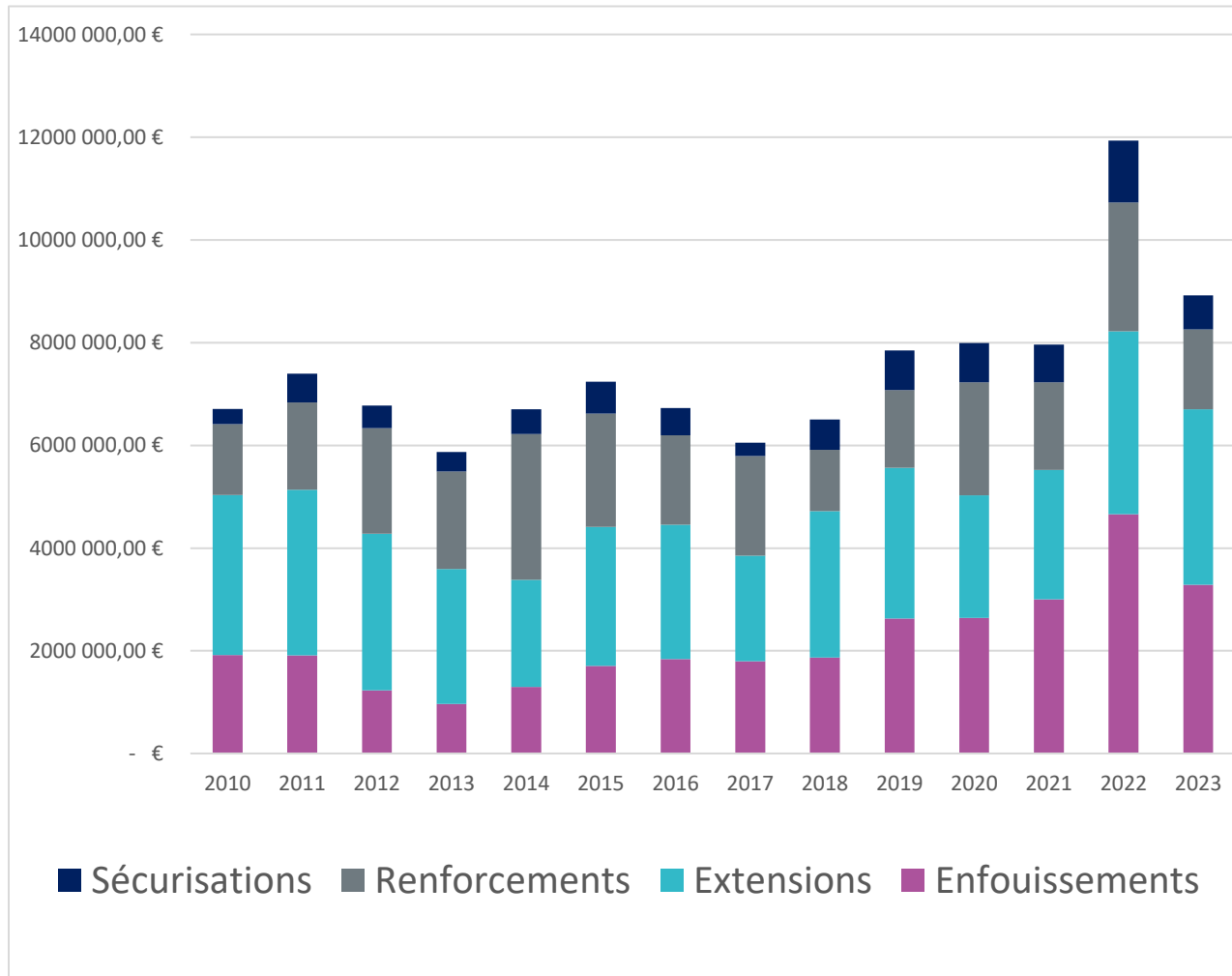
---

### Éradication des postes en cabine haute :

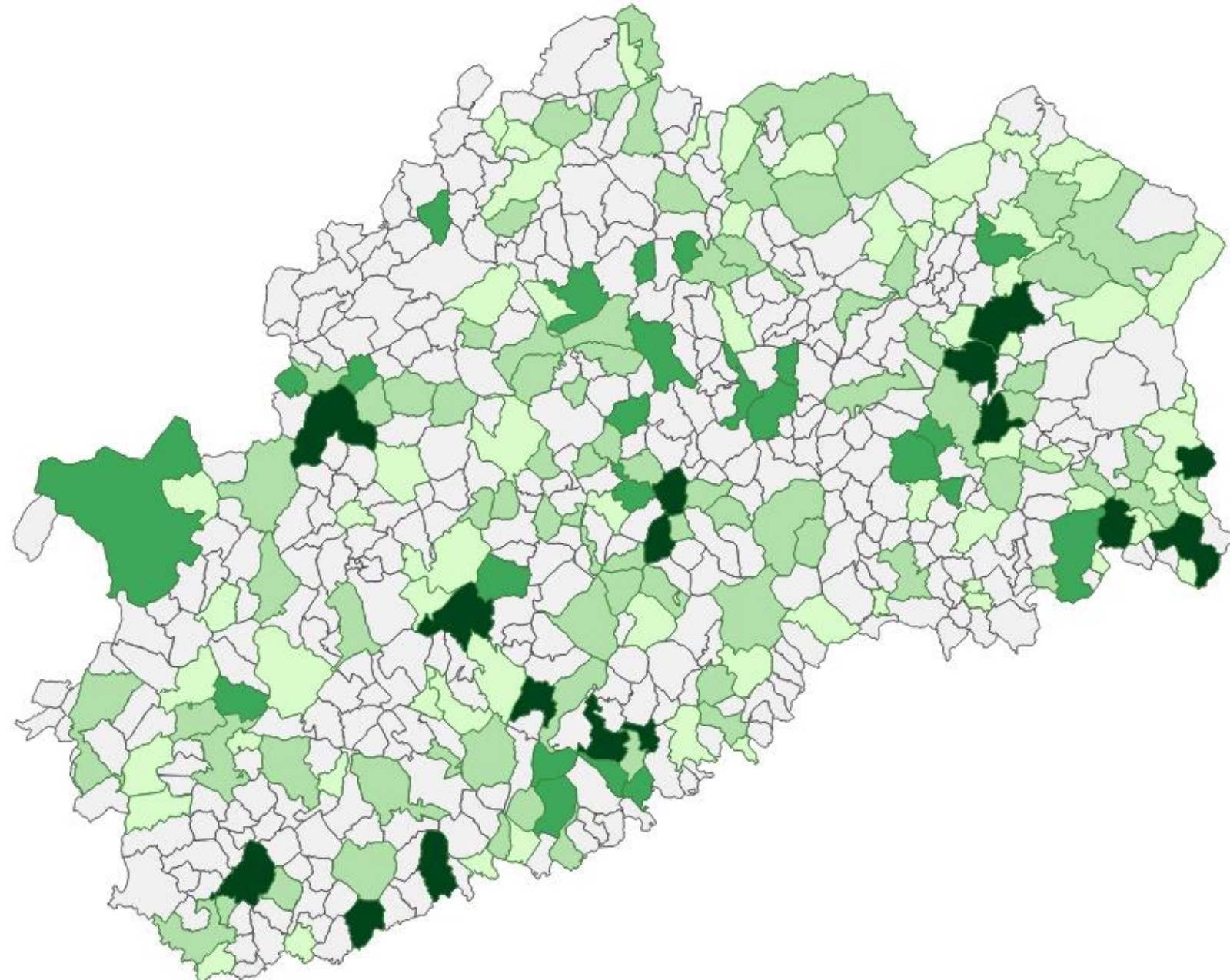
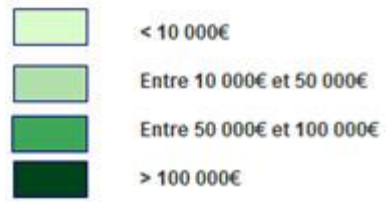
- Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de 41 postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.
- Depuis 2019, 22 communes ont été concernées par ce type d'opérations pour un montant total de 1 655 k€ HT dont environ 1 165 k€ à la charge du Syndicat.

# Les travaux sur les réseaux secs

## Évolution annuelle des travaux réalisés par le syndicat sur le réseau d'électricité



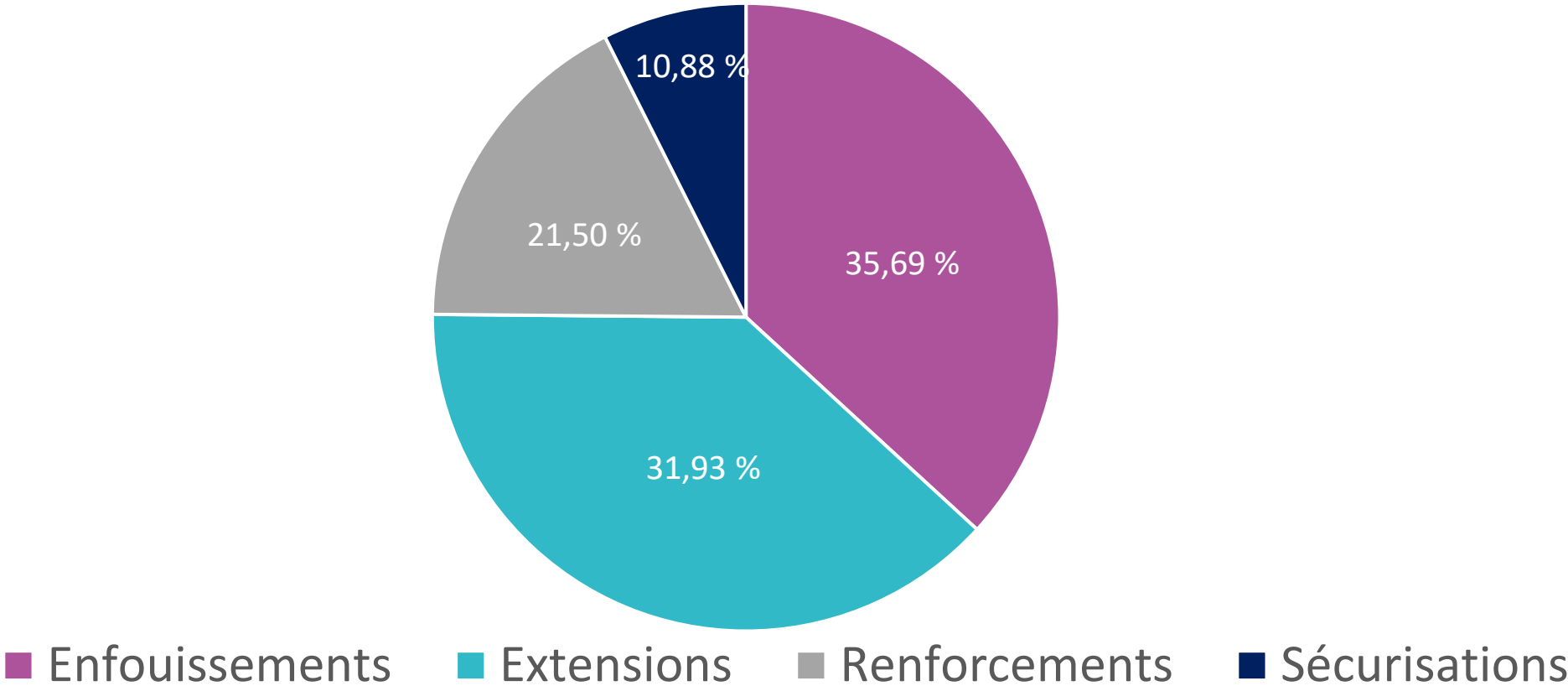
L'année 2023 voit le retour à un niveau d'investissement comparable à celui des années précédentes. (hors 2022, année exceptionnelle, consécutive au plan de relance du syndicat, en matière d'enfouissements)



Répartition géographique des travaux **sur le réseau d'électricité** mandatés en 2023

# Les travaux sur les réseaux secs

## Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution réalisés en 2023

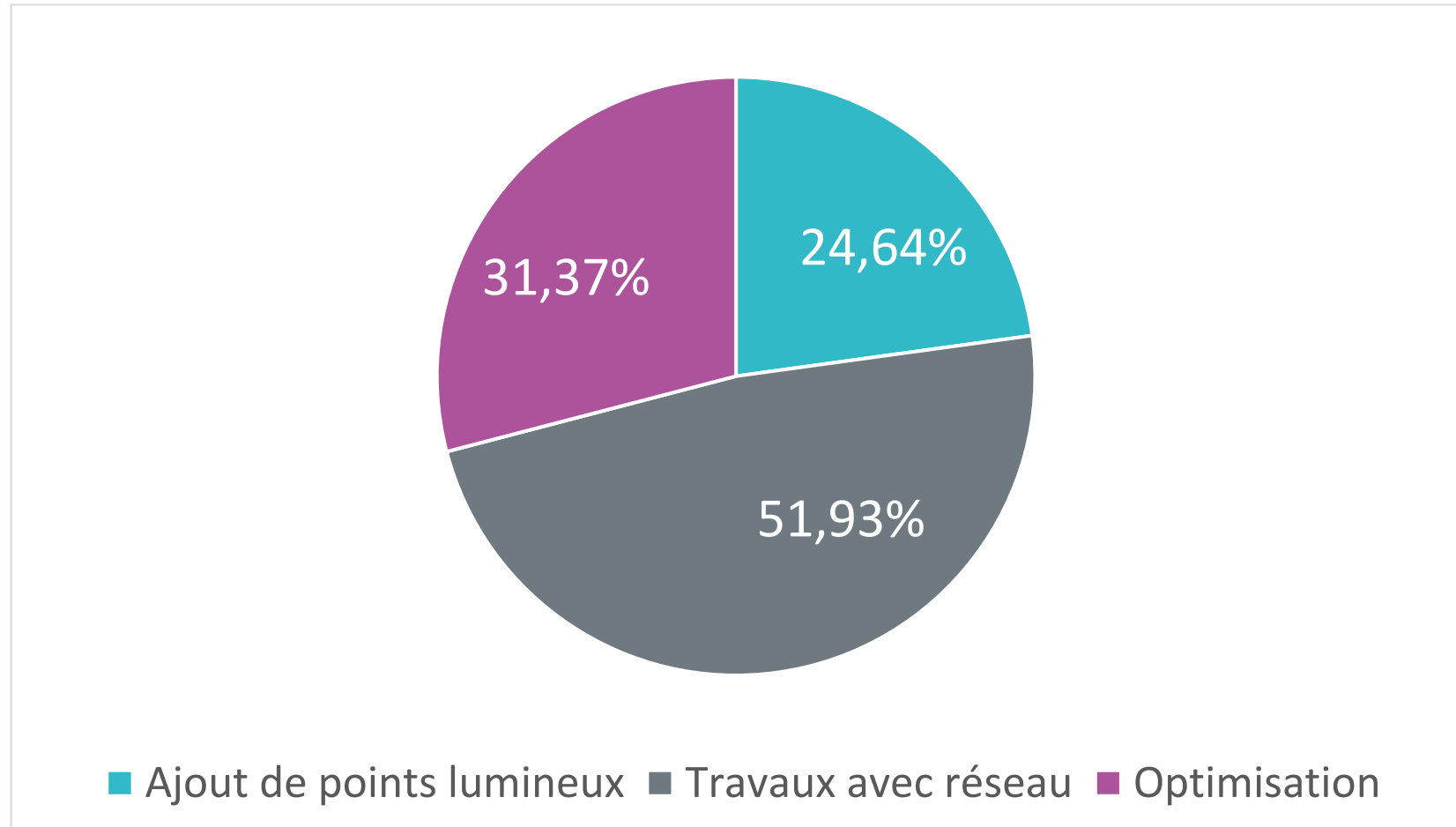


# Les travaux sur les réseaux secs

## Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2023

Éclairage public :  
1 661 k€ de travaux  
sous MOa\* SIED70

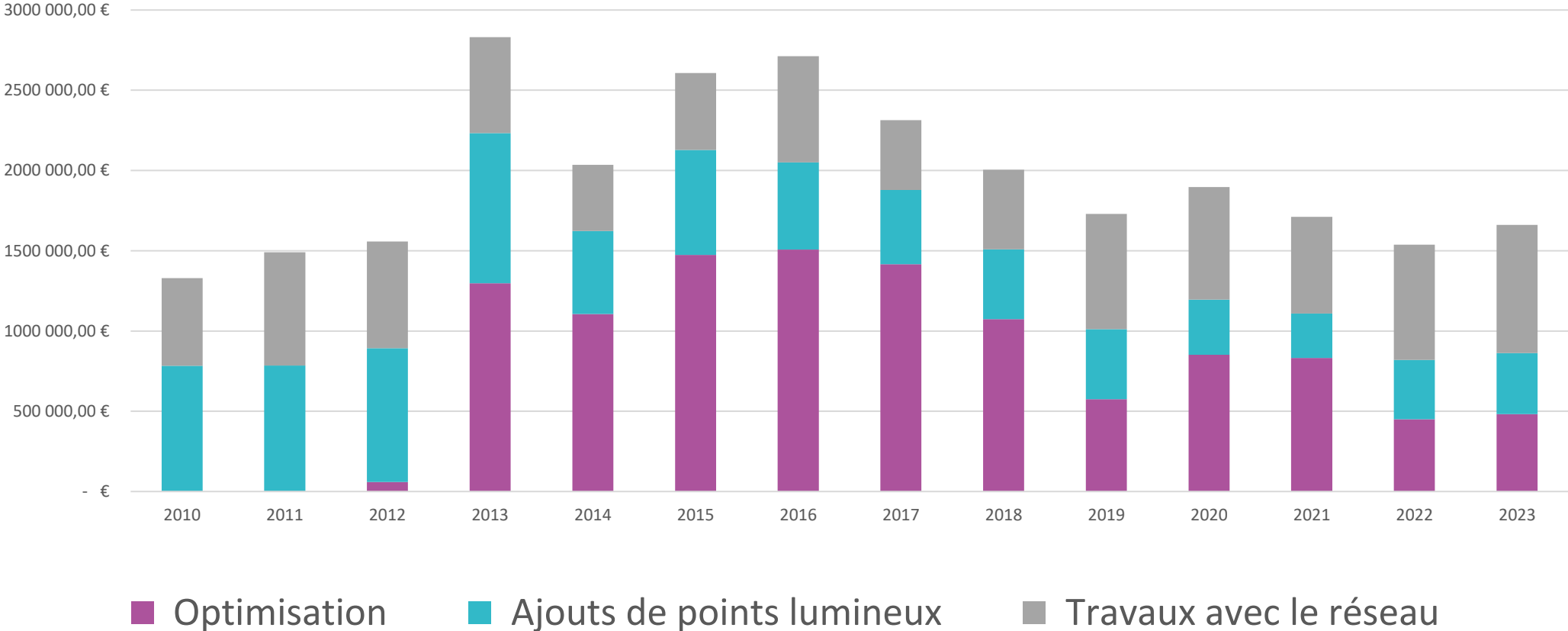
\*MOa : Maîtrise d'ouvrage





# Les travaux sur les réseaux secs

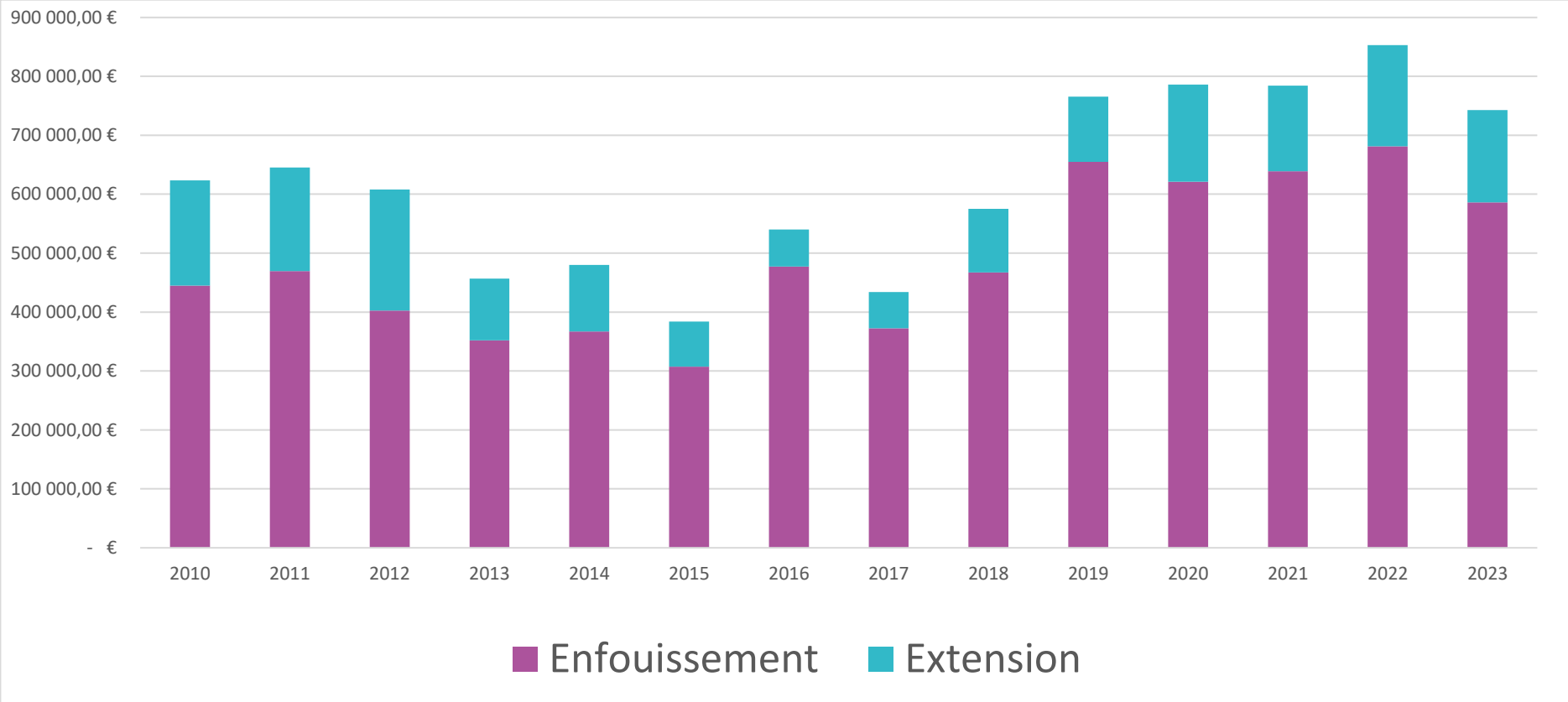
## Evolution des montants mandatés TTC de travaux sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



# Les travaux sur les réseaux secs

## Génie civil de communication électronique :

- **157 k€** pour les nouveaux réseaux
- **586 k€** pour l'enfouissement des lignes



Evolution des montants mandatés TTC de travaux de génie civil de télécommunication sous maîtrise d'ouvrage déléguée

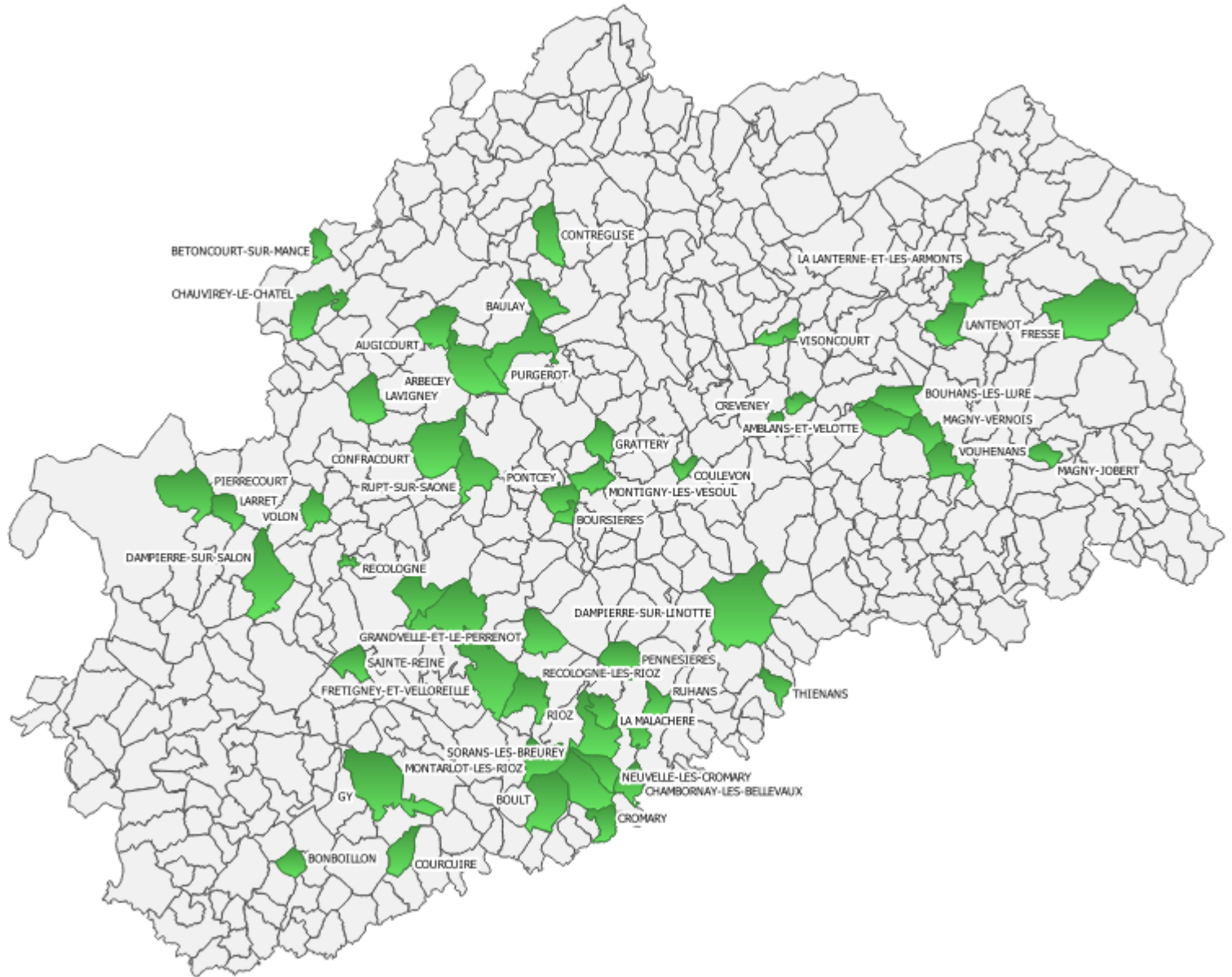
## Les travaux sur les réseaux secs

---

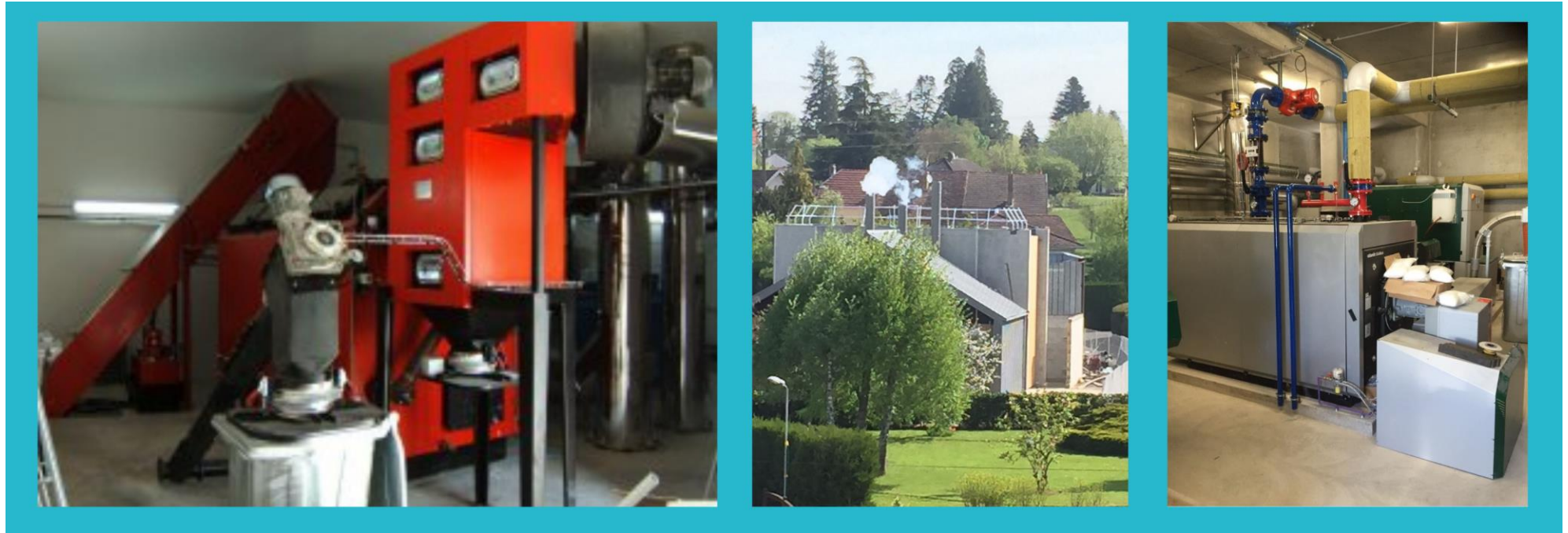
### Maintenance Eclairage Public :

- Au 31 décembre 2023, ce service, mis en place en 2022, comptait **52 communes adhérentes** représentant **4 810 points lumineux** gérés désormais par le Syndicat.
- En 2023, **236** signalements de la part des communes ont été traités par les entreprises titulaires du marché. La durée moyenne d'intervention a été de **12** jours.

**Carte des communes  
adhérentes  
au service de maintenance  
des installations d'éclairage  
public au 31/12/2023**



## Le bois énergie



# Le bois énergie

---

Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois :

## par Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) :

dans les études de maîtrise d’œuvre jusqu’au parfait achèvement des travaux :

- Auxon-les-Vesoul et Borey : conventions signées
- Purgerot : études avant-projet en cours
- Bouligney : études avant-projet validées
- Bouhans-et-Feurg (projet de chaufferie bois transformé en géothermie) : DCE rédigé et demande de financement en cours
- Vouhenans : entreprises retenues
- Champey a réceptionné les travaux et raccordé 14 abonnés

## Le bois énergie

---

Accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation d'études de faisabilité bois-énergie :

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation (financée à 80 %) doivent **déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage** des études. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME et d'un accompagnement technique de l'ADERA :

- En 2023, 4 communes ont signé une convention avec le SIED 70 : la Roche-Morey, Battrans, Fontaine-les-Luxeuil et Authoison.
- 10 rendus d'étude ont été présentés : Velesmes-Echevanne, Champlitte, Chagey, Dampierre-sur-Salon, Frotey-les-Vesoul, Neurey-les-la-Demie, Battrans, Delain, la Roche-Morey et Fontaine-les-Luxeuil + Une étude de faisabilité sur la Zone d'activités des Plantes à Marnay (sous Moa du SIED 70).

## Le bois énergie

---

### Les études de substitution aux énergies fossiles :

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent **déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage** des études.

Cette opération fait l'objet d'un **appui financier du programme ACTEE-SEQUOIA de la FNCCR**. Les études sont financées à hauteur de 80 %. Les communes bénéficiaires sont celles pour lesquelles le SIED 70 perçoit la TICFE.

En 2023, les communes de Mollans, Nouvelle-lès-Cromary, Theuley et la Romaine ont pu bénéficier d'une étude.



# Le bois énergie

---

## Par transfert de compétence :

Depuis 2021, 10 communes ont transféré la compétence « chaufferie bois avec réseau de chaleur » au SIED 70 :

Apremont, Champlitte, Coisevaux, Dampierre-sur-Salon, Faverney, Frotey-les-Vesoul, Gevigney-et-Mercey, Lure, Moimay et Neurey-les-la-Demie.

## Le bois énergie

---

Pour les projets à **Moimay** et **Apremont**, les études d'avant-projet ont été validées courant 2023 et les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) ont été rédigés. Les travaux devraient démarrer courant 2024.

Pour les projets à **Gevigney-et-Mercey** et **Coisevaux**, les études d'avant-projet ont été présentées et validées.

Pour les projets à **Champlitte**, **Dampierre-sur-Salon** et **Neurey-les-la-Demie**, les équipes de maîtrise d'oeuvre ont été recrutées en septembre 2023 et les études d'avant-projet ont démarré.

## Le bois énergie

Dans la matinée du mercredi 27 décembre 2023, la chaufferie collective biomasse de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin subissait un incendie accidentel.

Dès le jeudi 28 décembre 2023 au soir, les équipes du SIED 70, l'exploitant ENGIE Solutions, et l'entreprise Tibbloc ont installé une centrale de chaleur en conteneur de 1 MegaWatt permettant la remise en service du réseau de chaleur.



## Le bois énergie

---

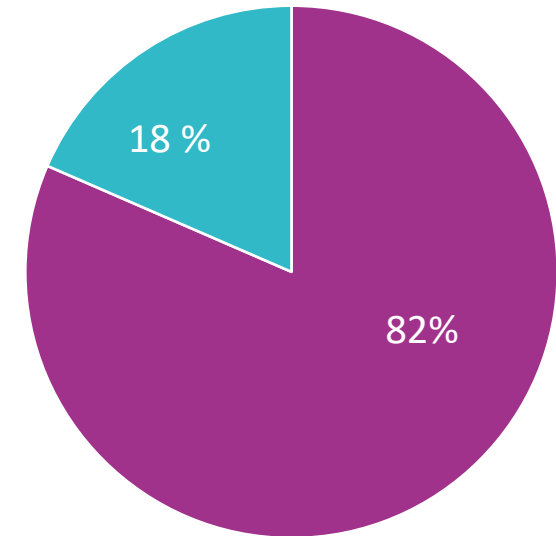
### Bilan global 2023 des 3 réseaux de chaleur en activité :

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes.
- 2 924 ml de réseaux de chaleur.
- 35 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 1 salle de concert, 11 bâtiments publics et 11 particuliers.
- 32 138 m<sup>2</sup> de surfaces chauffées.
- 3 198 MWh produits.

# Le bois énergie

- 963 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales.
- 19 Tonnes de granulés consommés en appoint.
- 77 % de rendement moyen.
- 792 tonnes d'émissions de CO2 évitées.

Part d'énergie produite 2023



■ Énergie fossile ■ Bois

## Questions sur le bois énergie ?

## La production d'électricité d'origine renouvelable

## La production d'électricité d'origine renouvelable

---

### Un nombre de demandes pour des projets photovoltaïques constant :

- 24 notes d'opportunité ont été réalisées pour de la vente totale (pour 5 notes d'opportunité photovoltaïques en autoconsommation) à la demande de 18 collectivités.
- Ces installations ont un potentiel de puissance de 1 120 kWc pour une productivité annuelle de 1 150 MWh et un coût estimé à 1 460 000 € HT.
- 5 transferts de compétence ont été demandés pour une réalisation (Baulay, Breuchotte, Bougnon, Saint-Rémy-en-Comté et Vesoul).

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les réalisations :

En 2023, le SIED 70 a achevé la réalisation de **5 nouvelles installations**. Il s'agit des installations de productions photovoltaïques du préau de l'école d'Echenoz-la-Méline, la maison des associations de Vesoul, les salles des fêtes de Mandrevillars et de Colombe-les-Vesoul, la mairie de Franchevelle.

Ces 5 unités représentent une puissance totale de **131 kWc** pour une productivité annuelle totale de **134 MWh**.

Pour ces installations, le SIED 70 investit **192 968 € HT**.



# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les réalisations :

Les marchés de travaux pour le projet photovoltaïque de 109 kWc sur la recyclerie d'Arc-les-Gray ont été notifiés. Les panneaux pourront être installés lorsque le bâtiment sera construit, courant 2024.

Ce projet a pour particularité que le SIED 70 est tiers-investisseur et que la majorité de la production sera autoconsommée par la recyclerie, propriété du SYTEVOM. Le surplus sera revendu.

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## L'exploitation :

Depuis 2019, 5 installations photovoltaïques, gérées par le SIED 70, produisent de l'électricité sur les toits de la chaufferie à Marnay, de la mairie de Belfahy, du pôle périscolaire Ploye à Héricourt, du Hameau Durable de Saint-Loup-sur-Semouse et de la salle des fêtes de Mandrevillars.

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les SEM :

Le SIED 70 a pris des participations, en partenariat avec le Syndicat d'Énergie de la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la SEM « Côte-d'Or Énergies » afin de développer des projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire des 2 départements.

Il peut également prendre part directement dans les sociétés de projet pour les installations situées sur la Haute-Saône.

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les SEM :

Au cours de l'année 2023, la SEM Côte-d'Or Énergies a continué à développer, en partenariat avec le SIED 70 et la Commune, le projet de centrale photovoltaïque de **Courchaton (Parc des Roches Bleues** – puissance : **4 MWc** développée sur **5 Ha** avec une production attendue de **4 800 MWh/an**).

Le **permis de construire a été obtenu fin août 2023** après l'enquête publique réglementaire menée en février 2023.

Le projet a également été **lauréat de l'appel d'offres de la CRE** (Commission de Régulation de l'Énergie) lui permettant d'obtenir des tarifs de vente d'électricité garantis sur 20 ans.

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les SEM :

La SEM Côte-d'Or Énergies et le SIED 70 ont également œuvré en partenariat avec la commune de **Chaux-la-Lotière** à un projet de centrale photovoltaïque au sol (puissance projetée de **3 à 6 MWc**) au travers de 4 réunions de pilotage pour aboutir à un partenariat. Ce dernier inclut également la **Communauté de communes du Pays Riolais** et la commune de **Boult**.

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les SEM :

Le projet éolien situé à cheval sur le Doubs et la Haute-Saône concernant les communes de **Montbozon** (70) et de **Avilley** (25) établi en partenariat avec la **SEM EnR Citoyenne** (sous actionnariat majoritaire des syndicats d'énergie du Doubs et du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté) a été **suspendu en 2023** suite à la modification du plafond aérien qui restreint la dimension des éoliennes sur ce secteur.

# La production d'électricité d'origine renouvelable

---

## Les Générateurs

- Le développement de grands projets de production d'énergies renouvelables, photovoltaïques et éoliens, peut être difficile à conduire sur nos territoires. Afin d'accompagner les communes dans l'émergence de leurs projets, le SIED 70 met à leur disposition **un service gratuit de conseil et d'appui personnalisé** soutenu par l'ADEME, mené en collaboration avec la Région et l'Etat.
- **10 communes et 2 EPCI** ont ainsi été accompagnées en 2023.

**Vos contacts** : **Jean-Pierre VALLAR**, Chargé de mission régional Éolien et Photovoltaïque - **06 82 51 55 84** - **[contact@territoire-energie-bfc.fr](mailto:contact@territoire-energie-bfc.fr)**

**Questions sur la production d'électricité renouvelable ?**

## La Maîtrise de l'Énergie



# La maîtrise de l'énergie

---

## Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) :

- 3 nouveaux CEP ont été recrutés en 2023 en remplacement des 2 départs de septembre 2022 et d'une mutation interne en février 2023.
- **20 collectivités** ont adhéré au service en 2023 (ce qui porte le total à **122** le nombre d'adhésions en cours, **229** collectivités ont adhéré au service depuis la création de la mission).

# La maîtrise de l'énergie

---

## Les audits énergétiques :

Afin d'accompagner les collectivités après l'intervention du service CEP et de les aider à préparer un programme d'intervention sur leur bâtiment, le Syndicat a également décidé la prise en charge à **100 %** (en partenariat la Région BFC) des audits énergétiques pour les adhérents au service CEP.

En 2023, **70 bâtiments** ont été audités pour un montant de **129 202 € HT**.

# La maîtrise de l'énergie

---

## L'accompagnement technique des communes :

Le SIED 70 offrait aux collectivités, dont le projet a été retenu par la commission "Environnement et maîtrise de l'énergie", une prestation d'accompagnement administratif et technique en phase travaux.

6 communes ont été suivies pour leur projet de rénovation énergétique :

- Belmont et La Villedieu-en-Fontenette pour des logements
- Bouhans-les-Montbozon pour des logements et salle polyvalente et Sornay pour la maison communale (chantiers terminés en décembre 2023)
- Broye-les-Loup-et-Verfontaine pour des logements (chantier terminé)
- Saint-Broing pour le presbytère (projet en attente de notification de financement)

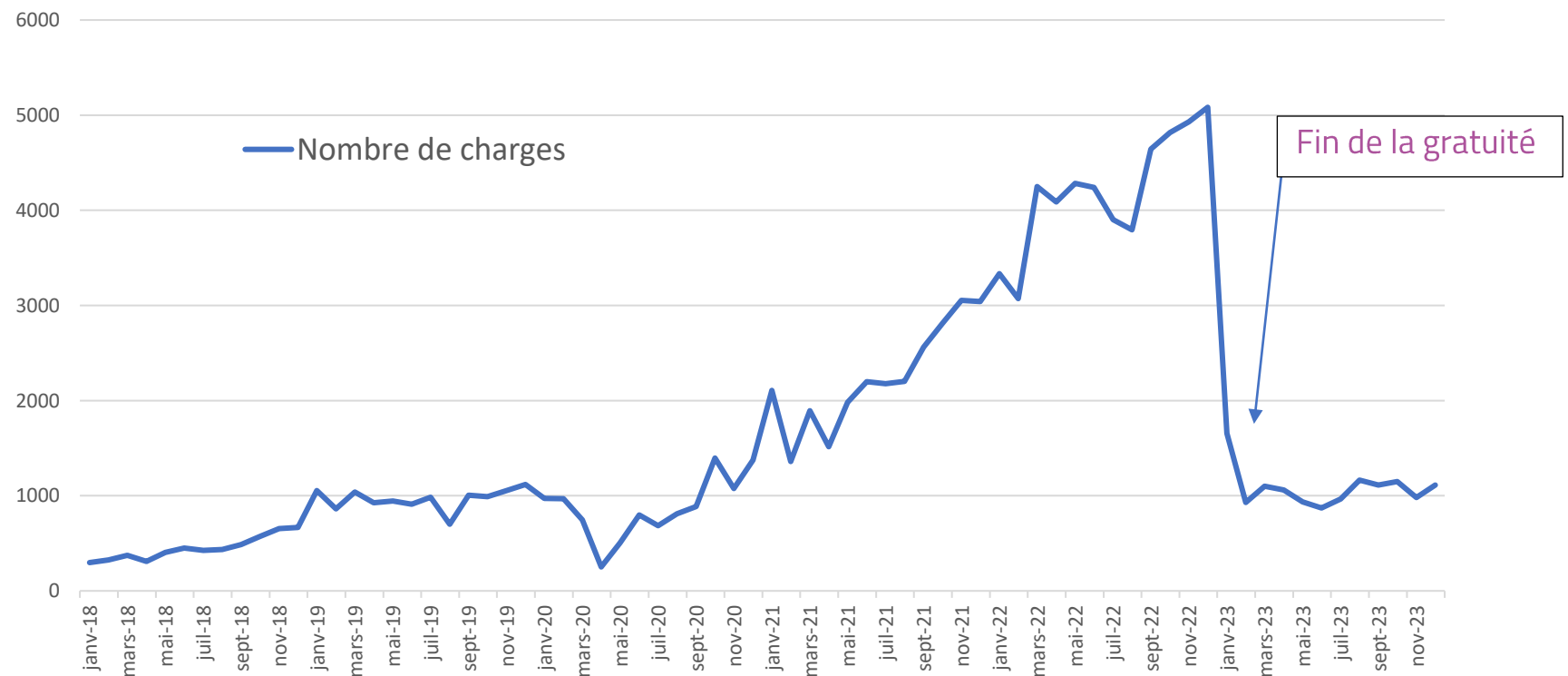
# Rapport d'activité 2023

---

## L'électromobilité

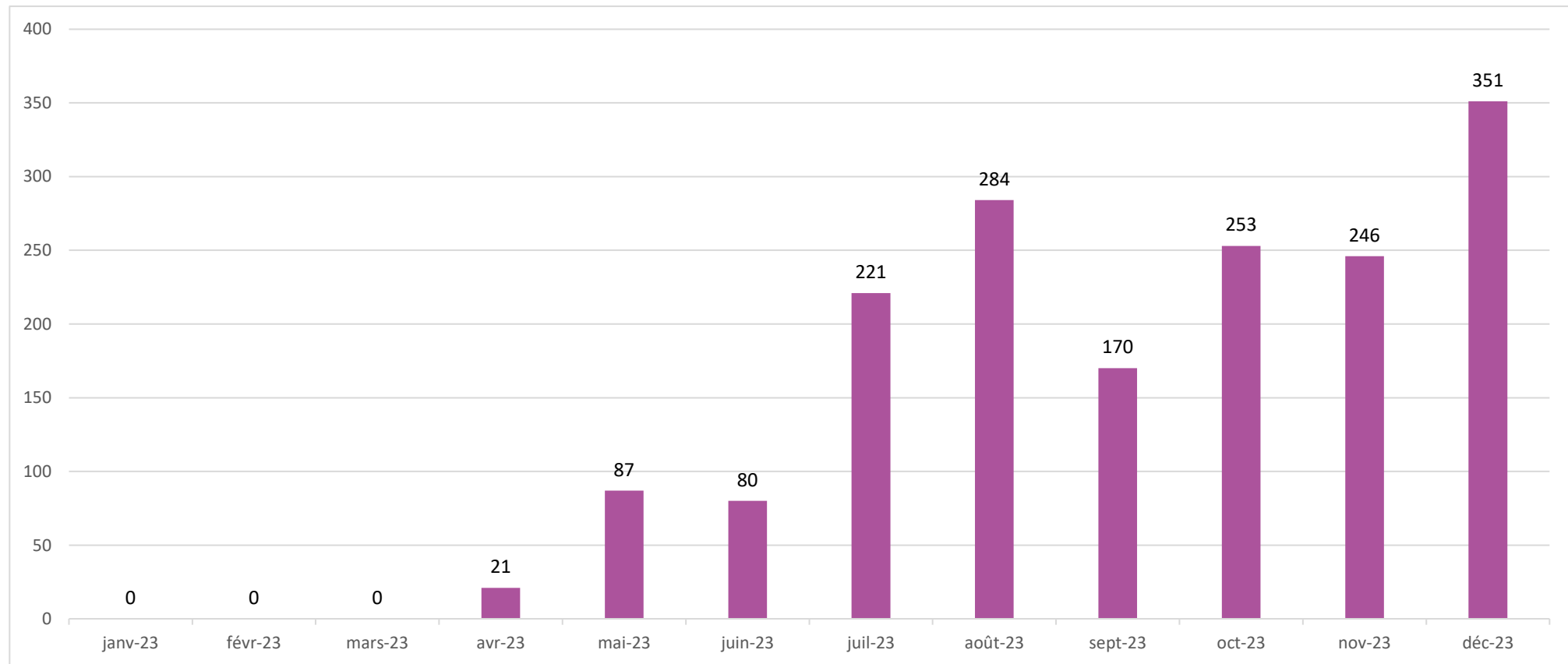
# L'électromobilité

- 2023 marque la première année d'une **tarification payante** de la recharge après 5 ans de gratuité.
- Ainsi, le nombre d'utilisateurs est passé de 2 420 en 2022 à **1 880 en 2023** et le nombre de sessions de 50 000 charges fin 2022 à **9 830 charges** au global en 2023



# L'électromobilité

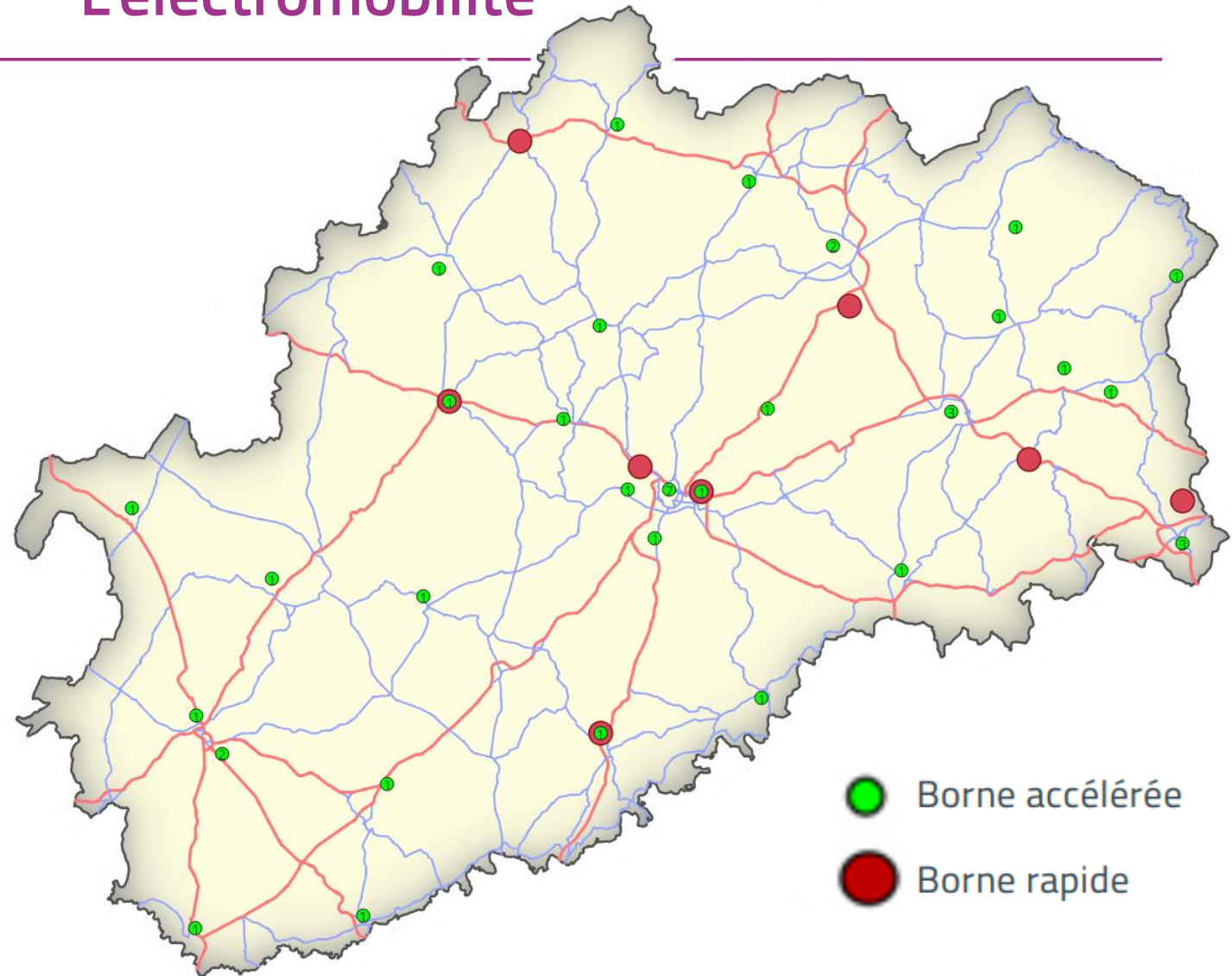
- 8 nouvelles bornes de recharge dites « rapides » ont été mises en service, notamment pour les usagers itinérants. D'une puissance de 150 kVA, ces bornes rapides sont implantées le long des axes routiers structurants du département.



# L'électromobilité

## Chiffres clés :

- 50 bornes en fonctionnement (dont **8** à charge rapide).
- Énergie délivrée atteinte :  
**177 000 kWh.**
- Les dix bornes les plus utilisées se situent principalement en milieu urbain.



Déploiement des bornes de recharge au 31/12/2023

## Les aides financières



## Les aides financières

---

En sus des aides de l'Etat qui peuvent être sollicitées, notamment au titre des Fonds verts,

- Le SIED 70 aide les communes dans leurs travaux d'éclairage public délégués au Syndicat ou réalisés en maîtrise d'ouvrage directe. En 2023, cette aide a atteint près de **559 k€** dont un peu plus de **293 k€** pour réaliser des économies d'énergie.
- Dans le cadre de l'appel à projets doté **d'1 million d'euros**, reconduit en 2023, il a aidé également les collectivités dans leurs travaux destinés à maîtriser l'énergie dans leurs bâtiments (**22 lauréats en 2023**) ce qui porte à **4 664 261 €** les aides notifiées **depuis 2017**.

## Les aides financières

---

- Dans le cadre du bois-énergie, il a été notifié **440 904 €** d'aides à l'investissement et l'aide aux études de faisabilité se situe à hauteur de **7 750 €**.
- Le syndicat propose tout un panel d'aides et de prestations consultable sur le site internet du SIED 70 à l'adresse **[www.sied70.fr](http://www.sied70.fr)**.

## Les aides financières

Le SIED 70 a contribué à aider les collectivités au travers des **groupements d'achat d'énergie** proposés :

- gaz : **34 adhérents**
- électricité : **90 adhérents**
- granulés bois : **33 adhérents**

Les prix du **groupement**, bas en 2021 et 2022, ont été multiplié par 3.5 pour l'électricité en 2023 par la crise ukrainienne, et, pour la première fois, ils ont dépassé le tarif réglementé (TRV).

Le **groupement d'achat** a pu négocier avec EDF, attributaire du marché d'électricité 2023-2025, que les communes éligibles aux TRV puissent y retourner pour leurs bâtiments, mais, rester dans le groupement pour l'éclairage public, avec des tarifs négociés très bas au final.



# Questions diverses

# Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône



**1, rue Max Devaux  
70 000 VESOUL**



**Tél : 03 84 77 00 00**



**E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)  
Site internet : [www.sied70.fr](http://www.sied70.fr)**

